

<https://www.inequalitywatch.eu/Inflation-le-RSA-ne-suit-pas>



Inflation : le RSA ne suit pas

- Articles - Point de vue -



Publication date: lundi 15 janvier 2024

Copyright © Observatoire des inégalités - Tous droits réservés

Il est dans l'ordre des choses que la poussée inflationniste fasse des perdants et des gagnants. Chez nous, si les finances publiques ressortent affaiblies, les ménages ont globalement vu leur pouvoir d'achat préservé en 2022, avec un mieux en 2023 de l'ordre de 1 %. Qu'en est-il pour les plus démunis, ceux dont les ressources sont inférieures au seuil de pauvreté défini comme 60 % du revenu médian [1] ?

On ne pourra répondre précisément que dans plus d'un an, en novembre 2024, avec une estimation avancée du taux de pauvreté de 2023 de la part de l'Insee. Mais d'ores et déjà, les faits pointent vers une dégradation.

Si les effectifs des allocataires de minima sociaux restent globalement stables, la question de la revalorisation du montant des prestations devient cruciale en période de forte inflation. Pour des personnes qui n'épargnent rien, chaque hausse de prix non compensée se traduit par des restrictions fortes sur des postes essentiels, comme la nourriture, le chauffage ou l'habillement.

C'est d'autant plus vrai pour des ménages chez qui l'indice des prix à la consommation – calculé pour un ménage moyen – reflète mal la hausse qu'ils subissent car, pour eux, la part des produits de base et de l'énergie est plus importante dans leur budget.

Selon la note de conjoncture de l'Insee du mois de mars dernier, l'inflation, pour un ménage âgé de plus de 75 ans, habitant à la campagne et classé dans le cinquième des revenus les plus bas, atteignait 9 % en janvier 2023, soit trois points de plus que la hausse des prix concernant l'ensemble de la population.

Au total, depuis le retour de l'inflation en 2021, le rythme d'indexation est très fluctuant selon les années mais, au bout du compte les allocataires de minima sociaux accumulent une perte de pouvoir d'achat significative. Dans un document récent, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) fait état, pour l'année 2021, d'une baisse de 2,7 % du pouvoir d'achat des bénéficiaires du RSA. Si l'année 2022 a vu une revalorisation à la hauteur moyenne de l'inflation, ce n'est pas la maigre augmentation de 1,6 % consentie en avril 2023 qui peut compenser, pour cette année, la hausse des prix de 5 %.

Les allocataires du RSA et de toutes les prestations familiales devront attendre avril 2024 pour connaître une revalorisation de 4,6 %. Une note de la Fondation Jean-Jaurès [2] calcule que la perte cumulée de pouvoir d'achat du RSA en trois ans, de mi-2020 à mi-2023, atteint 30 euros par mois, soit 5 % du montant de l'allocation de base.

Au vu de ces chiffres, il devient compréhensible que les Restaurants du cœur voient un afflux de population auquel ils ont du mal à faire face. Compter sur les bénévoles pour pallier le désengagement de l'État est une solution qui atteint ses limites. Fonder des espoirs sur une hausse des revenus d'activité semble assez illusoire, alors que les créations d'emploi vont se tarir.

Au bout du compte les allocataires de minima sociaux accumulent une perte de pouvoir d'achat significative

La France faisait figure de bon élève de la lutte contre la pauvreté en Europe avec un taux de 14,6 % pour 2020, dernière année pour lesquels les chiffres sont disponibles. Qu'elle ne choisisse pas de maintenir son soutien aux plus pauvres dans une période difficile, alors même que son niveau de dépenses publiques est le plus élevé en Europe, ne peut que ternir l'image du modèle social français.

C'est d'autant plus illogique que le Parlement vient de voter un renforcement des devoirs de l'allocataire RSA avec

un minimum de quinze heures d'activité hebdomadaires contrôlées par France travail, sous peine de suspension du versement de la prestation. Il est regrettable que la loi de finances pour 2024 n'ait pas avancé au 1er janvier 2024 la revalorisation de 4,6 % prévue en avril pour rééquilibrer le traitement des plus défavorisés.

Alain Trannoy

Professeur à l'école d'économie d'Aix-Marseille et directeur d'études à l'EHESS

Texte adapté de la chronique « [La pauvreté dans tous ses états](#) », initialement parue dans *Les Échos*, 24 octobre 2023.

[1] Le niveau de vie médian est celui qui partage la population en deux : la moitié gagne moins, l'autre plus.

[2] « Pour une revalorisation anticipée des minima sociaux », Noam Leandri et Pierre Madec, Fondation Jean-Jaurès, octobre 2023.